

*Corps de pompiers canadiens (civils) affectés au service du Royaume-Uni.*—A la demande du Gouvernement britannique, le Corps des pompiers canadiens, comprenant plus de 400 hommes, a été recruté au début de 1942 pour aider le Service national des incendies à combattre les incendies et à protéger les vies et les propriétés au Royaume-Uni. Quand, de l'avis du Gouvernement britannique, il fut décidé à la fin de 1944 que la situation ne justifiait plus le maintien du Corps, on prit des mesures pour faire revenir les hommes au Canada et les démobiliser.

*Contrôle des économies de bureau de l'administration.*—Créée en 1942, cette division est chargée de faire observer dans toute l'administration la plus stricte économie possible et de faire épargner en impressions, papeterie, machines, meubles et fournitures de bureau.

*Division de la récupération nationale.*—La Division de la récupération nationale collabore avec environ 1,700 comités volontaires de récupération actuellement en opération dans tout le Canada. Le produit net de la vente des matières récupérées est versé par les comités aux œuvres de charité de guerre reconnues, pour le bénéfice des forces armées du Canada.

*Division des plus proches parents des prisonniers de guerre.*—La Division des plus proches parents des prisonniers de guerre fournit des renseignements sur les prisonniers de guerre et est chargée de remettre des étiquettes tous les trois mois aux plus proches parents, sans lesquelles ils ne peuvent envoyer de colis personnels. Ce service est fourni également aux prisonniers de guerre des nations alliées et aux civils internés qui ont leurs plus proches parents au Canada.

*Services volontaires et auxiliaires.*—La Division des services volontaires et auxiliaires fait la surveillance budgétaire et financière des six organisations nationales qui reçoivent des fonds du trésor public pour des services auxiliaires de guerre: La Légion Canadienne, les Chevaliers de Colomb, l'Armée du Salut, la Y.M.C.A., la Y.W.C.A., la Ligue navale du Canada pour hôtels et clubs de marins marchands. Elle surveille aussi les appels au public canadien pour contributions volontaires aux objectifs des services de guerre. Elle est responsable du développement des services volontaires de guerre en général et des comités de citoyens qui font office d'agents coordonnateurs dans environ 70 centres urbains, où des services auxiliaires sont nécessaires pour les membres des forces armées en congé. Cette division applique la loi sur les secours de guerre, qui a été promulguée afin d'assurer une direction et un contrôle adéquats des appels au public pour des secours de guerre.

*Services volontaires féminins.*—La Division des services volontaires féminins, à titre consultatif, tâche d'empêcher le chevauchement et le double emploi, et encourage chez les civils les services de temps de guerre et de temps de paix sur une base régionale. Les centres de services volontaires sont organisés dans le but principal de servir de bureau central d'inscription ou de centre de l'effectif pour les volontaires des services de temps de guerre et de temps de paix de la localité.

*Division des secours volontaires de guerre.*—La Division des secours volontaires de guerre agit de concert avec les comités qui s'occupent de secourir la population civile en détresse des pays alliés et sert d'intermédiaire pour l'achat de permis des régisseurs gouvernementaux. Le Directeur collabore avec les autres ministères intéressés, l'Association de secours et de rétablissement des Nations Unies et l'Office de l'aide mutuelle relativement aux secours, afin d'éviter le double emploi des efforts dans l'achat d'approvisionnements de secours.

*Office national du film.*—Autorité cinématographique statutaire du Gouvernement canadien, l'Office national du film produit des films, ou voit à leur pro-